

Nombre de conseillers :

En exercice : **41**
Présents : 37
Votants : 38
(37+1 pouvoir)

Date convocation :
12-06-2020

Date d'affichage :
12-06-2020

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

***Du VINGT DEUX JUIN 2020
Article L 2121-17 DU CGCT***

L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est réuni au 16 Route de Souppes 77570 Château-Landon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard GENEVIEVE, Président.

Etaient présents. les titulaires : Anne THIBAUT, Bruno MOULIE, Danielle LANGLOIS, Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON, Laurent CASTELLAN, Florent NEGRIER, Alexis KERLO, Alain METAUT, Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN, Serge PEREIRA, Marie-Odile SCHORTER, Gérard MOUSSET, Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET, Vincent COMBE, Bernard PETIT, Yves BOYER, Marie-José QUESTEL, Jean-Jacques HYEST, Maurice GARLAND, Patrick CHAUSSY, Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC, Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Marie-Laure BAUDON, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patricia KAYSER DE SOUSA, Vincent CHIANESE, Francis PLE.

Etaient absents avec pouvoir : Patrice MARTIN (pouvoir à Patricia KAYSER DE SOUSA),

Etaient aussi excusés sans pouvoir : Hugues MONCEL, Bernard GUINET.

Etaient aussi présents : Nicolas PELLET-GIRARDIN, Marinette MESSIAS, Aurore CHARRAUDEAU, agents de la Communauté de Communes.

Secrétaire de séance : Valérie LAGILLE

1. Informations

a. COVID 19

2. Finances :

- a. Compte administratif 2019 budget principal et annexe
- b. Compte de gestion 2019 budget principal et annexe
- c. Affectation de résultat 2019 budget principal et annexe

3. Finances :

- a. Taux de CFE
- b. Tarifs Accueil de loisirs 2020
- c. Tarif location plateforme de stockage à Château-Landon 2020
- d. Taux de fiscalité : taxe d'habitation, taxe foncière (bâti et non bâti), taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- e. Adhésion AMF, ADCF et CAUE
- f. Budget 2020
- g. Budget annexe ZAE 2020

Informations

Le Président ouvre la séance à 19h05mn.

Et propose de réaliser un tour de salle afin de se présenter rapidement suite aux renouvellements des conseils municipaux.

Le Président indique qu'il a reçu un mail de Monsieur Hugues MONCEL, et précise qu'une réunion a effectivement eu lieu de 17h30 mn à 19 heures en présence de Jean Jacques HYEST avec les Vice-Présidents – Maires.

La conférence des Maires, aura quant à elle lieu le Jeudi 9 juillet 2020 à 19 heures.

Seule cette réunion réunira tous les Maires. Le Président appellera Hugues MONCEL dès demain.

a. COVID 19

Le Président informe les délégués communautaires sur les mesures prises pour les agents pendant cette crise sanitaire.

Du 16 mars au 11 mai 2020, l'ensemble du personnel de la CCGVL a été confiné.

Mise en place du télétravail pour tous.

A compter du 11 mai 2020 :

Une rotation du personnel entre télétravail et présentiel a été réalisée.

b. Développement économique :

Mise en place de l'opération « Bons d'achats solidaires, soutien aux commerçants et artisans » via la plateforme Petits Commerces.

Un abondement des bons d'achat a été réalisé par la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing à la même hauteur que celui des particuliers. Cela représente une dépense de 32 510 euros.

c. Relais d'Assistants Maternels

Le Président indique que le Relais d'Assistants Maternels (RAM) a assuré la continuité des démarches administratives envers les assistants maternels et les parents.

Les agents ont aussi travaillé sur les activités d'été pour le RAM et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'Aufferville (ALSH).

2. Finances :

a. Compte administratif 2019 budget principal et annexe

• Compte administratif 2019 budget principal

Chapitre	Libellé	2019	
		BP	CA
DF	Total dépenses de fonctionnement	8 638 747,83 €	6 531 465,63 €
11	Charges à caractère général	390 000,00 €	372 475,27 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	680 000,00 €	623 121,68 €
14	Atténuations de produits	2 650 000,00 €	2 458 695,37 €
22	Dépenses imprévues (fonctionnement)	180 000,00 €	- €
23	Virement à la section d'investissement	1 143 747,83 €	
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	174 488,68 €

65	Autres charges de gestion courante	3 350 000,00 €	2 865 881,46 €
66	Charges financières	40 000,00 €	35 798,67 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	1 004,50 €
RF	Total recettes de fonctionnement	8 638 747,83 €	6 842 228,54 €
2	Résultat de fonctionnement reporté	2 070 747,83 €	
13	Atténuation de charges		1 896,08 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections		- €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	55 000,00 €	24 906,88
73	Impôts et taxes	5 760 000,00 €	5 906 477,00 €
74	Dotations, subventions et participations	750 000,00 €	864 423,83
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00 €	44 271,75 €
77	Produits exceptionnels		253,00

DI	Total dépenses d'investissement	1 701 718,25 €	982 058,29 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-
1	Déficit antérieur reporté		
2	Dépenses imprévues		
41	Opérations patrimoniales	936 718,25 €	- €
13	Subventions d'investissement reçues		1 364,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	105 000,00 €	104 001,95
20	Immobilisations incorporelles		11 369,57 €
204	Subventions d'équipement versées	145 000,00 €	300 542,51
21	Immobilisations corporelles	515 000,00 €	564 780,26 €
RI	Total recettes d'investissement	1 701 718,25 €	606 745,07 €
1	Solde d'exécution de la section d'investissement	202 470,42 €	
21	Virement de la section de fonctionnement	1 143 747,83 €	- €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	174 488,68 €
41	Opérations patrimoniales		0,00 €
10	Dotations fonds divers	10 500,00 €	121 448,99 €
1068	Affectation résultat		
13	Subventions d'investissement reçues		9 647,40 €
16	Emprunts et dettes assimilées	145 000,00 €	301 160,00 €
20	Immobilisations incorporelles		0,00 €
21	Immobilisation corporelles		0,00 €

• **Compte Administratif 2019 Budget Annexe ZAE**

Chapitre	Libellé	2018	2019
		CA	CA
DF	Total dépenses de fonctionnement	266 703,37 €	729,84 €
11	Charges à caractère général	266 703,37 €	
12	Charges de personnel et frais assimilés		
14	Atténuations de produits		
22	Dépenses imprévues (fonctionnement)		
23	Virement à la section d'investissement		
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
65	Autres charges de gestion courante		729,84 €
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
RF	Total recettes de fonctionnement	266 703,37 €	729,84 €
2	Résultat de fonctionnement reporté		
13	Atténuation de charges		
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 569,77 €	729,84 €
70	Produits des services, du domaine et ventes divers		
73	Impôts et taxes		
74	Dotations, subventions et participations	225 133,60	
75	Autres produits de gestion courante		
77	Produits exceptionnels		
DI	Total dépenses d'investissement	41 569,77 €	42 299,61 €
1	Solde d'exécution de la section d'investissement		41 569,77 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 569,77 €	729,84 €
41	Opérations patrimoniales		

16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
RI	Total recettes d'investissement	- €	- €
1	Solde d'exécution de la section d'investissement		
21	Virement de la section de fonctionnement		
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
41	Opérations patrimoniales		
10	Dotations fonds divers		
13	Subventions d'investissement reçues		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisation corporelles		

b. Compte de gestion 2019 budget principal et annexe

Il est conforme aux comptes administratifs établis par la Communauté de Communes.

c. Affectation de résultat 2019 budget principal et annexe

- Affectation résultat 2019 budget principal

Affectation du résultat 2019		
section d'investissement		
Resultat n-1	211 206,42 €	indices
dépenses n	-982 058,29 €	compte 001 BP n
recettes n	606 745,07 €	
sous-total	-164 106,80 €	compte 001 BP n+1
RAR dépenses	-56 041,15 €	
RAR recettes	0,00 €	
sous-total	-56 041,15 €	
total général	-220 147,95 €	art 1068 du BP n+1 ou 001 BP n+1
Section de fonctionnement		
résultat n-1	2 070 747,83 €	compte 002 BP n
dépenses n	-6 531 465,63 €	
recettes n	6 842 228,54 €	
sur l'exercice	310 762,91 €	
Total	2 381 510,74 €	Disponible pour l'affectation
Excédent cumulé 2018	2 161 362,79 €	

▪ **Affectation résultat 2019 budget annexe**

Affectation du résultat 2019		
section d'investissement		
	Resultat n-1	0,00 €
	dépenses n	-42 299,61 €
	recettes n	0,00 €
	sous-total	-42 299,61 €
	RAR dépenses	0,00 €
	RAR recettes	0,00 €
	sous-total	0,00 €
	total général	-42 299,61 €
		indices compte 001 BP n compte 001 BP n+1 art 1068 du BP n+1 ou 001 BP n+1
Section de fonctionnement		
	résultat n-1	0,00 €
	dépenses n	-729,84 €
	recettes n	729,84 €
	sur l'exercice	0,00 €
	Total	0,00 €
		compte 002 BP n Disponible pour l'affectation
	Excédent cumulé 2018	-42 299,61 €

DELIBERATION n°2020-06-22_05

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BABUT Pierre, procède au vote du compte administratif et du compte de gestion 2019, en lieu et place du Président qui s'est absenté de la salle.

Le Conseil Communautaire,

APRES

s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

APRES

s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 1 Abstention et 36 POUR,

Article 1^{er} : **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION n°2020-06-22_06

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BABUT Pierre, procède au vote du compte administratif et du compte de gestion 2019, en lieu et place du Président qui s'est absenté de la salle.

Le Conseil Communautaire,

APRES s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 1 Abstention et 36 POUR

Article 1^{er} : **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2019, qui s'établit de la sorte :

- Fonctionnement - Excédent de clôture 2 381 510.74 euros
- Investissement – Déficit de clôture 220 147.95 euros

Article 2 : **AFFECTE** les résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- Affectation du résultat - 1068 : 220 147.95 euros ;
- Résultats de fonctionnement reportés-002 : 2 381 510.74 euros

d. Finances :

a. Taux de CFE

Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir le taux de 22.05% pour l'exercice 2020.

DELIBERATION n°2020-06-22_07

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts ;

VU le Rapport d'orientations budgétaires ;

ENTENDU l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **FIXE** à **1 371 069 euros** le montant du produit fiscal attendu de la Cotisation foncière des Entreprises ;

Article 2 : **ADOPTÉ** comme suit le taux 2020 de la Cotisation Foncière des Entreprises

	Bases prévisionnelles 2020	Taux voté 2020	Produit fiscal attendu 2020
Cotisation Foncière des entreprises	6 218 000 €	22.05 %	1371069 €
TOTAL			1 371 069 €

b. Tarifs Accueil de loisirs 2020

Il est proposé de reconduire les tarifs pratiqués à l'accueil de loisirs.

Une grille tarifaire communautaire est appliquée dans tous les Accueils de loisirs du territoire :

- Auprès des familles résidant dans une des Communes-membres ;
- Auprès des familles dont au moins un parent travaille sur le territoire.

	Revenus mensuels*	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge
1	0 – 1 067 €	6,50 euros	6 euros	5,50 euros
2	1 068 – 1 999 €	8,50 euros	8 euros	7,50 euros
3	2 000 – 2 999 €	10,50 euros	10 euros	9,50 euros
4	3 000 – 3 999 €	12,50 euros	12 euros	11,50 euros
5	+ 4 000 €	14,50 euros	14 euros	13,50 euros
Tarif Familles extérieures		28 euros		

* **Revenus mensuels** : somme des revenus imposables et des pensions alimentaires perçus dans l'année, divisée par douze - informations obtenues à partir de l'avis d'imposition du foyer de l'année n-1 (ou des deux parents si ceux-ci ne sont pas mariés)

* **Enfants à charge** : enfants déclarés sur votre avis d'imposition du foyer de l'année n-1 (ou des deux parents si ceux-ci ne sont pas mariés).

- Jean- Michel CAPELLE, indique qu'il aurait été pertinent de noter que ces tarifs sont à la journée.

c. Tarif Aire d'accueil des gens du voyage

AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	
par jour par emplacement	3,20 €
Eau forfait par jour et par emplacement	2,55 €/m ³
Electricité forfait par jour et par emplacement	0,15€/kw/h
Caution	100,00 €
Dégradations	
Bloc sanitaire	
Loquet WC et douche	3,05 €
Cadenas extérieur	22,50 €
Clé cadenas extérieur	5,00 €
Clé n°455 poignet compteur	2,00 €
Tuyauterie, plomberie	40,00 €
Robinet et pommeau	300,00 €
Chasse d'eau	200,00 €
Robinet, évier	150,00 €
wc	280,00 €
Chauffe-eau	500,00 €
Porte	500,00 €
Serrure	380,00 €
Douche	200,00 €
Mitigeur douche	145,00 €
Bac à laver	300,00 €
Eclairage bloc sanitaire	50,00 €
Graffiti Tag	100,00 €
Emplacement	
Trou dans le sol	30,00 €
Compteur eau/électricité	900,00 €
Prise d'eau	100,00 €
Prise électrique	100,00 €
Espaces Verts	
Clôture/ml	100,00 €
Portail	3 000,00 €

Il est proposé à l'assemblée de maintenir les tarifs pratiqués par la commune de Souppes-sur-Loing.

Le Président précise qu'aucun impayé est dû à ce jour pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

A ce jour, la Préfecture de Seine et Marne demande à la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing de les déplacer sur un autre terrain. Celui-ci étant en zone inondable, l'aire doit être déplacée. Aucun travail ne peut être réalisé sur l'emplacement actuel.

- Jean-Michel CAPELLE demande le montant des dégradations pour l'année écoulée.
- Le Président indique qu'aucune dégradation n'a été recensée. Il s'agit plutôt de la maintenance due à la vétusté des locaux et du matériel.

d. Tarif location plateforme de stockage à Château-Landon 2020

Il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir les tarifs pratiqués par l'entreprise SOGAPLAST, soit 3600€/mois (43 200€ par an).

DELIBERATION n°2020-06-22_08

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts ;

VU le Rapport d'orientations budgétaires ;

ENTENDU l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **ADOpte** les tarifs de l'accueil de loisirs,

Article 2 : **ADOpte** les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage,

Article 3 : **ADOpte** le tarif de location de l'espace de stockage sur la plateforme à Château-Landon.

e. Taux de fiscalité : taxe d'habitation, taxe foncière (bâti et non bâti), taxe d'enlèvement des ordures ménagères

- **Taxe d'habitation, taxe foncière (bâti et non bâti),**

Le Président indique la présence de la taxe d'habitation sur les Etats 1259.

Cette dernière a été retranscrite telle qu'elle y figure.

- **Marie Laure BAUDON, déléguée communautaire pour la commune de Souppes sur Loing arrive à 19h30mn et prend part à la séance.**
- Jean Michel CAPELLE indique qu'il aurait été préférable d'avoir sur la note de synthèse, les chiffres 2019 et 2020 pour une meilleure lecture.
- Jean – Jacques HYEST indique qu'il serait préférable d'avoir au niveau du Budget Primitif, le Budget Primitif 2020 et le Compte Administratif 2019.
- Le Président et le Directeur Général des Services en prennent bonne note pour l'année prochaine.

DELIBERATION n°2020-06-22_09

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts ;

VU le Rapport d'orientations budgétaires 2020 ;

ENTENDU l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1^{er} : **FIXE** à **914 360 euros** le montant du produit nécessaire à l'équilibre du budget ;

Article 2 : **FIXE** à **914 360 euros** le montant du produit fiscal attendu des taxes additionnelles ;

Article 3 : **ADOPTE** comme suit les taux 2020 de la fiscalité locale en tenant compte de la valeur des bases d'imposition prévisionnelles, du montant prévisionnel des allocations compensatrices, et du montant du prélèvement FNGIR notifiés par les services fiscaux :

	Bases prévisionnelles 2020	Taux projetés 2020	Produits 2020
Taxe d'habitation	24 060 000 €	2,00%	481 200,00 €
Taxe sur le foncier bâti	19 804 000 €	2,00%	396 080,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	1 854 000 €	2,00%	37 080,00 €
TOTAL			914 360,00 €

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

DELIBERATION n°2020-06-22_10

Le Conseil communautaire,

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2009 créant la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing et instituant le transfert à la Communauté de la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral 2010/SPF/CL n°12 portants substitution de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing aux communes de Souppes-sur-Loing Château-Landon, Egreville, Aufferville, Bougligny, Bransles, Chaintreaux, Chenou, la Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Poligny au sein du syndicat de collecte et traitement des résidus ménagers de la Vallée du Loing ;

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral 2010/SPF/CL n°7 portants substitution de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing aux communes d'Arville, Ichy et Obsonville au sein du syndicat mixte pour l'enlèvement des résidus ménagers ;

CONSIDERANT la délibération du 10 janvier 2010 du Conseil communautaire décidant d'instituer la TEOM et de la percevoir en lieu et place du Syndicat intercommunal de collecte et traitement des résidus ménagers de la Vallée du Loing, du Syndicat intercommunal d'enlèvement des ordures ménagères d'Arville et du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'arrondissement de Pithiviers en application des dispositions de l'article 1609 nonies A ter du Code Général des Impôts, à compter du 1er janvier 2010 ;

CONSIDERANT les contributions budgétaires notifiées par les syndicats ;

VU l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2020 à la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1^{er} : **FIXE** le taux 2020 de T.E.O.M pour les communes de Lorrez-le-Bocage, Vaux-sur-Lunain et Villebéon, sur lesquelles le service est exercé par le SIRMOTOM, comme suit :

Zone de Perception	Participation syndicat	Bases prévisionnelles	Taux TEOM 2020	Produit attendu
Zone unique Lorrez-le-Bocage, Vaux-sur-Lunain, Villebéon	278 794€	1 944 791 €	13.80 %	278 794 €

Article 2 : **FIXE** le taux 2020 de T.E.O.M pour les communes de Souppes-sur-Loing, Château-Landon, Egreville, Aufferville, Bougligny, Bransles, Chaintreaux, Chenou, la Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Poligny, sur lesquelles le service est exercé par le SMETOM de la Vallée du Loing, comme suit :

Zone de Perception	Participation syndicat	Bases prévisionnelles	Taux TEOM 2020	Produit attendu
Zone 2 Souppes-sur-Loing - Poligny	867 496€	6 240 979 €	13.90%	867 496 €
Zone 5 Château-Landon, la Madeleine-sur-Loing	413 027 €	3 530 142 €	11.70%	413 027 €
Zone Autres communes Aufferville, Bougligny, Bransles, Chaintreaux, Chenou, Egreville, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville	746 077 €	5 254 066 €	14.20%	746 077 €
Total	2 026 600 €			2 026 600 €

Article 3 : **FIXE** le taux 2020 de T.E.O.M pour les communes de Beaumont-du-Gâtinais et Gironville, sur lesquelles le service est exercé par le SITOMAP, comme suit :

Zone de Perception	Participation syndicat	Bases prévisionnelles	Taux TEOM 2020	Produit attendu
Zone unique : Beaumont-du-Gâtinais, Gironville	182 271 €	1 205 495 €	15,12%	182 271 €

Article 4 : **FIXE** les taux 2020 de T.E.O.M pour les communes d'Arville, Obsonville et Ichy, sur lesquelles le service est exercé par le SIRTOM comme suit :

Zone de Perception	Participation syndicat	Bases prévisionnelles	Taux TEOM 2020	Produit attendu
Zone 1 (Arville)	15 819 €	171 202 €	9.24%	15 819 €
Zone 2 (Ichy)	18 548 €	136 483 €	13.59%	18 548 €
Zone 3 (Obsonville)	13 857 €	107 336 €	12.91%	13 857 €
Total	48 224 €			48 224 €

f. Adhésion AMF, ADCF et CAUE

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de maintenir l'adhésion à l'association des Maires de France et à l'Association des Communautés de France.

Ces deux associations proposent rencontres, notes juridiques ou thématiques, interventions politiques, analyses stratégiques des rôles, compétences ou missions des communautés.

La cotisation à l'AMF est de 0.047€/habitants soit 900.33€ (appel de fond reçu)

La cotisation à l'ADCF s'élève à 0.105€/habitants soit 2 015.58€ (appel de fonds reçu)

DELIBERATION n°2020-06-22_11

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts ;

ENTENDU l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **MAINTIENT** l'adhésion à l'association des Maires de France et à l'Association des Communautés de France.

Article 2 : **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

g. Budget 2020

h.		2019		2020	
Chapitre	Libellé	BP	BP	BP	BP
DF	Total dépenses de fonctionnement	8 638 747,83 €	9 063 165,74 €		
11	Charges à caractère général	390 000,00 €	431 000,00 €		charges générales
12	Charges de personnel et frais assimilés	680 000,00 €	707 000,00 €		traitements et charges salariales AC et reliquats éventuels
14	Atténuations de produits	2 650 000,00 €	2 693 000,00 €		
22	Dépenses imprévues (fonctionnement)	180 000,00 €	174 900,00 €		
23	Virement à la section d'investissement	1 143 747,83 €	1 395 465,74 €		équilibre section
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	200 000,00 €		amortissements
65	Autres charges de gestion courante	3 350 000,00 €	3 415 000,00 €		contributions syndicats dont OM
66	Charges financières	40 000,00 €	43 800,00 €		intérêts emprunts
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	3 000,00 €		
RF	Total recettes de fonctionnement	8 638 747,83 €	9 063 165,74 €		
2	Résultat de fonctionnement reporté	2 070 747,83 €	2 381 510,74 €		excédents n-1
13	Atténuation de charges				
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	55 000,00 €	25 000,00 €		alsh et AAGDV
73	Impôts et taxes	5 760 000,00 €	5 875 000,00 €		taxes
74	Dotations, subventions et participations	750 000,00 €	737 655,00 €		dotations (DGF 251137€ et compensation 416518€ + CD77 (CID) + CAF77 70 000€)
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00 €	44 000,00 €		location plateforme
77	Produits exceptionnels				

Commentaires

DI	Total dépenses d'investissement	1 701 718,25 €	1 830 613,69 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
1	Déficit antérieur reporté		164 106,80 €
2	Dépenses imprévues		50 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	936 718,25 €	
13	Subventions d'investissement reçues		
16	Emprunts et dettes assimilées	105 000,00 €	125 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles		410 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	145 000,00 €	150 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	515 000,00 €	931 506,89 €
RI	Total recettes d'investissement	1 701 718,25 €	1 830 613,69 €
1	Solde d'exécution de la section d'investissement	202 470,42 €	
21	Virement de la section de fonctionnement	1 143 747,83 €	1 395 465,74 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	200 000,00 €
41	Opérations patrimoniales		
10	Dotations fonds divers	10 500,00 €	15 000,00 €
1068	Affectation résultat		220 147,95 €
13	Subventions d'investissement reçues		
16	Emprunts et dettes assimilées	145 000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		

remboursements K emprunts anciens

études maîtrise d'œuvre

fibre optique

travaux et équipements et équilibrage section

excédents n-1

amortissements

FCTVA

fibre

- Le Président indique que le Budget de cette année n'est pas comme les autres années. Six mois étant déjà écoulés et le renouvellement de mandature communautaire n'étant que le 16 juillet 2020. La Communauté de Communes n'aura pas d'engagement, de grosses dépenses, avant septembre voire d'ici la fin de l'année.
- Valérie LAGILLE demande si le Président a des informations sur le dégrèvement de la Cotisation Foncière des Entreprises-dû au COVID 19. Une partie serait pris en charge par l'Etat et l'autre par la CCGVL. Selon le Projet loi de Finances rectificative. La Communauté de Communes ayant soutenu les commerçants, il serait peut-être pertinent d'aider les entreprises à leur tour.

i. **Budget annexe ZAE 2020**

Chapitre	Libellé	2018		2019		2020	
		BP		BP		BP	
DF	Total dépenses de fonctionnement	310 790,00 €		40 739,00 €		42 299,00 €	
11	Charges à caractère général	306 790,00 €					
12	Charges de personnel et frais assimilés						
14	Atténuations de produits						
22	Dépenses imprévues (fonctionnement)						
23	Virement à la section d'investissement					42 299,00 €	
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections						
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00 €		40 739,00 €			
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles						
RF	Total recettes de fonctionnement	352 790,00 €		40 739,00 €		42 299,61 €	
2	Résultat de fonctionnement reporté						
13	Atténuation de charges						
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections		42 000,00 €				
70	Produits des services, du domaine et ventes divers		4 000,00 €		40 739,00 €		
73	Impôts et taxes						
74	Dotations, subventions et participations		306 790,00 €			42 299,61 €	
75	Autres produits de gestion courante						
77	Produits exceptionnels						

DI	Total dépenses d'investissement	42 000,00 €	41 569,77 €	42 299,61 €
1	Solde d'exécution de la section d'investissement			42 299,61 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 000,00 €	41 569,77 €	
41	Opérations patrimoniales			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
RI	Total recettes d'investissement	42 000,00 €	41 569,77 €	42 299,61 €
1	Solde d'exécution de la section d'investissement			
21	Virement de la section de fonctionnement			42 299,61 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
41	Opérations patrimoniales			
10	Dotations fonds divers			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilées	42 000,00 €	41 569,77 €	
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisation corporelles			

DELIBERATION n°2020-06-22_12

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président,

CONSIDERANT les orientations budgétaires débattues par le Conseil communautaire

CONSIDERANT le budget primitif 2020 présenté par le Président ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **ADOpte** le budget primitif 2020 de la Communauté de Communes, constitué du budget principal et du budget annexe relatif à la ZAE d'Egreville du Bois des Places, en équilibre réel pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement :

	Section		Total
	Investissement	Fonctionnement	
Dépenses	1 872 913,30 €	9 105 464,74 €	10 978 378.04 €
Recettes	1 872 913.30€	9 105 464.74 €	10 978 378.04 €
Excédent/Déficit	0	0	0

- **Développement économique : Adhésion au Fonds de résilience et désignation d'un représentant au Comité d'engagement**

- Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour pour l'adhésion au fonds de résilience.
- Le Conseil Communautaire **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Cette opération est mise en place par la Région Ile de France, la Banque des Territoires et les collectivités (la Métropole du Grand Paris, les départements de Seine et Marne, Essonne, Hauts de Seine et Val d'Oise, l'ensemble des intercommunalités franciliennes, la ville de Paris et la commune de Savigny sur Orge...) Ce sont au total 70 collectivités en Ile de France.

Les régions PACA et Bretagne ont été à l'initiative de ce fonds. Relayés ensuite par 100 % des intercommunalités sur le territoire français.

Ce dispositif consiste à une avance remboursable à taux zéro de 3 000 à 10 000 euros à destination des entreprises de 0 à 20 salariés pour une durée maximale de 6 ans. Destiné à soutenir les TPE, les micros entreprises, les associations et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Le Montant total du fonds mobilisé est de 100Millions d'euros
Pour les entreprises des EPCI contributeurs, 1 euro engagé par leur collectivité équivaldra à 4 euros de financement.

Le coût de l'adhésion pour le territoire communautaire est de 22 000 euros environ.

DELIBERATION n°2020-06-22_13

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 2020-029 du 11 juin 2020 abondant le fonds Résilience,

VU la décision du Comité d'engagement n°89 117 du 3 juin 2020,

CONSIDERANT l'intérêt économique pour le territoire communautaire Gâtinais Val de Loing d'aider les entreprises de son territoire à traverser cette crise sanitaire du COVID 19,

CONSIDERANT l'intérêt économique pour la Communauté de Communes de valider l'adhésion pour le financement du Fonds de résilience,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1er : AUTORISE le Président à signer les deux conventions d'adhésion, l'une avec le réseau InitiActive et l'autre auprès de la Région Ile de France,

Article 2 : DESIGNE M. CASTELLAN Laurent, représentant au Comité d'engagement du Fonds de résilience

Questions diverses :

- Bruno BASCHET demande si beaucoup de commerçants et d'artisans ont suivi l'opération. Environ 40 commerçants pour un montant total de 32 000 euros.
 - Danielle LANGLOIS demande s'il y a des demandes de location sur Cap Gât. Cela aurait été judicieux de l'ouvrir pendant le COVID 19.
 - Le Président indique une perte d'exploitation pendant cette période. Jusqu'au 11 mai 2020, l'Ile de France était en zone 3 et donc dans l'impossibilité d'ouverture du Tiers Lieu. Les contraintes étaient trop drastiques. Des demandes ont été faites par de plusieurs entreprises.
 - Le Président rappelle qu'une Réunion des Maires aura lieu le Jeudi 9 juillet 2020 à 19 heures.
 - Laurent CASTELLAN informe l'assemblée et demande si une date peut être envisagée pour la venue de Jean-Philippe Dugoin-Clément, Vice-président de la Région Ile de France. Ce dernier expliquerait les diverses aides de la Région Ile De France aux délégués communautaires.
- Le Président rappelle que le Conseil n'est pas encore renouvelé.
- Vincent CHIANESE demande qui a placé les dates des prochains Conseils Communautaires. Et demande s'il ne serait pas préférable de proposer des dates via un doodle avant de les fixer.

- Le Président indique qu'il est impossible d'agir de la sorte à 41 délégués communautaires.
- Anne THIBAUT indique aux délégués communautaires que le Congrès Départemental des Maires se déroulera le 25 septembre à Dammarie les Lys.
- Alain METAULT demande qui a la charge de l'entretien de la ZAE de Chaintreaux.
- Le Président indique que c'est la Communauté de Communes qui en a la charge.
- Pascal POMMIER indique qu'à Egreville, les agents techniques entretiennent la ZAE et le coût est ensuite répercuté à la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing.
- Le Président indique que le même dispositif pourrait être mis en place avec la Commune de Chaintreaux.
- Bruno BASCHET, Vice-Président, en charge de l'aménagement numérique indique que des remontées, concernant les travaux et le déploiement de la fibre optique sont effectués. Ces remontées concernent principalement des dégradations sur les équipements optiques du territoire. Le syndicat a été alerté.
- Le Président demande aux délégués communautaires de bien vouloir signer avant de partir les Comptes Administratifs 2019 et budgets Primitifs 2020.

Le prochain conseil communautaire ordinaire
se déroulera le **16 juillet 2020 à 19h**.

Et invite les membres du Conseil Communautaire à partager le verre de l'amitié avant de partir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35 minutes.

La Secrétaire de séance

Valérie LAGILLE

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

Le Président,

Gérard GENEVIEVE



Le 22 Juin 2020,

Le Président,

Gérard GENEVIEVE

